

CATEGORIEL 2024 – EVOLUTION DES CTSS/ASS	
CORPS/EMPLOI CONCERNE	
Conseiller technique de service social (15 CTSS) et assistant de service social (91 ASS)	
OBJECTIF DE LA MESURE	
La mesure a pour objectif une revalorisation indemnitaire des CTSS et des ASS. Pour rappel, une mesure indemnitaire a été réalisée en 2022 en lien avec les évolutions assurées pour les AAE dans le cadre de la mesure de convergence interministérielle.	
DETAIL DE LA MESURE	
Proposition : • Augmentation des socles de l'IFSE de 800 € pour les CTSS (grade) et de 1 500 € pour les CTSSS/ITAS → 15 CTSS augmentés pour un gain moyen de 990 € soit une évolution de l'IFSE de 6,7%. • Augmentation des socles de l'IFSE des ASS de 800 € → 91 ASS augmentés pour un gain moyen de 800 € soit une évolution de l'IFSE de 7,5%. Les tableaux ci-après présentent l'évolution des socles des CTSS et ASS comparés aux AAE. Pour mémoire, les socles indemnitaires des CTSS et ASS ne font pas de distinction entre AC et SD.	

Grilles des AAE

GF	DREAL	GRADE	SOCLE 2022	Projet socle 2024
G1,1				
G1 en 2022 G1,2 en 2023	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	AAE HC	22 950 €	27 500 €
		CAEDAD	20 750 €	23 800 €
		APAE	19 750 €	21 500 €
		AAE	18 000 €	18 000 €
G2,1	- Chef d'une autre structure N-1 - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chef d'une UD à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	AAE HC		
		CAEDAD		24 200 €
		APAE		22 200 €
		AAE		20 300 €
				15 700 €
G2 en 2022 G2,2 en 2023	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département, division, unité) - Chef d'une autre UD - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département, division, unité) en G2.1 - Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département, division, unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	AAE HC	20 800 €	20 800 €
		CAEDAD	18 600 €	19 300 €
		APAE	17 600 €	19 300 €
		AAE	15 600 €	15 600 €
G3	- Adjoint de structure N-2 en G2,2 - Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité) - Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1) - Fonctions hors groupe 1 et 2 listées à l'arrêté du 6 janvier 2023 fixant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (NOR TREK2232822A, cf. annexe 10)	AAE HC	15 450 €	18 300 €
		CAEDAD	15 450 €	18 300 €
		APAE	15 450 €	18 300 €
		AAE	13 200 €	13 700 €
G4	- Responsable d'autre structure (ex : unité) - Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3 - Autres fonctions	AAE HC	14 250 €	17 250 €
		CAEDAD	14 250 €	17 250 €
		APAE	14 250 €	17 250 €
		AAE	12 000 €	13 200 €

Grilles des CTSS / ASS

GF	SD	GRADE	SOCLE 2022 et 2023	Proposition Socle 2024		Evolution
G1	- Fonction d'inspecteur technique de l'action sociale (emploi) - Fonction de conseiller technique national ou régional (emploi ou CTSSS)	ITAS	17 450 €	G3 des AAE	18 950 €	1 500 €
		CTSSS	15 450 €		16 950 €	1 500 €
		CTSS				
G2	- Fonction de conseiller technique de service social	ITAS				
		CTSSS				
		CTSS	13 200 €		14 000 €	800 €
G2	- Fonction d'assistant de service social	APSS	10 900 €		11 700 €	800 €
		ASS	10 500 €		11 300 €	800 €